



Commune de LAGRAULIÈRE
1 place de la Mairie
19700 LAGRAULIÈRE
☎ 05 55 73 71 04
✉ mairie@lagrauliere.fr
www.lagrauliere.correze.net

Mesdames, Messieurs,
les conseillers municipaux

Lagraulière, le 25 mars 2024

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SÉANCE ORDINAIRE

Vendredi 05 avril 2024 à 20h00
Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 29 février 2024
2. Approbation du compte de gestion 2023 - Budget annexe « Lotissement »
3. Approbation du compte administratif 2023 - Budget annexe « Lotissement »
4. Affectation du résultat - Budget annexe « Lotissement »
5. Approbation du budget primitif 2024 – Budget annexe « Lotissement »
6. Approbation du compte de gestion 2023 - Budget principal de la commune
7. Approbation du compte administratif 2023 - Budget principal de la commune
8. Affectation du résultat - Budget principal de la commune
9. Approbation du budget primitif 2024 – Budget principal de la commune
10. Vote des taux d'imposition 2024
11. Attribution du marché de travaux pour le programme d'entretien des voies communales d'intérêt communautaire 2024 (Jumeaux, la Barthe, le Clos de l'Eglise)
12. Travaux d'aménagements de sécurité sur les routes départementales du Bourg – Acceptation du projet et demande de financements
13. Précisions relatives aux tarifs de location pour les deux cabinets médicaux ainsi que pour la maison des assistantes maternelles
14. Renonciation au droit de préférence – parcelle boisée cadastrée AS194
15. Information sur les décisions prises par le maire par délégation de pouvoir du Conseil municipal
16. Informations diverses
17. Questions orales

En vous remerciant par avance de votre présence, croyez, Madame, Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Ubold CHENOU



POUVOIR

Je soussigné(e) :

Donne pouvoir à

De me représenter à la réunion du Conseil Municipal en date du à 20h00

De prendre part à toutes les délibérations et d'émettre tous votes et signer tous documents

Fait à Lagraulière, le.....Signature après la mention « Bon pour pouvoir »